

**Département de MOSELLE**  
**Commune de Guessling-Hémering 57**

**RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

*Relative à l'opportunité, au mode et au périmètre du Projet d'AFAFE de la commune de  
Guessling-Hémering*

**Effectuée du 10 juin au 11 juillet 2025**





## **SOMMAIRE DU RAPPORT**

### **A) RAPPORT D'ENQUÊTE**

#### 1. GENERALITES

##### 1.1 Objet de l'Enquête

##### 1.2 Cadre juridique et réglementaire

##### 1.3 Description / Caractéristique du projet

##### 1.4 Composition du dossier d'Enquête

#### 2. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

##### 2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur

##### 2.2 Modalités de l'Enquête Publique

###### 2.2.1 Contacts préalables

###### 2.2.2 Visite des lieux

###### 2.2.3 Rencontre avec le public

###### 2.2.4 Information du public

2.3 Climat de l'Enquête

2.4 Clôture de l'Enquête

2.5 Notifications du PV de synthèse

### 3. ANALYSE DU DOSSIER ET DES OBSERVATIONS

3.1 Relation comptable des observations

3.2 Analyse des observations du public

3.3 Analyse des réponses du Conseil départemental au PV de synthèse

## **B) CONCLUSION ET AVIS MOTIVES**

## **C) ANNEXES : les tableaux de synthèse des Observations/Réservations**

### ***PIECES JOINTES***

1 Arrêté d'Enquête Publique.

2 Avis d'Enquête Publique.

3 Annonces légales parues le 24 juin et le 11 juillet dans les journaux

4 PV de Synthèse

5 Mémoire en réponse du Département.

6 Registre de réclamations du public et lettres des habitants \*

(\*) : Pièces jointes à l'exemplaire « papier » destiné au CD.

## **A) RAPPORT D ENQUETE**

### **1 GENERALITES**

#### **1.1 Objet de l'Enquête**

Cette Enquête Publique porte sur l'opportunité, le mode et le périmètre d'Aménagement foncier (A.F.) de la commune avec extension sur les communes voisines compte tenu des surfaces impactées par cet A.F.

Le projet retenu par la CIAF est l'Aménagement Foncier Agricole Forestier et environnemental (AFAFE).

L'objectif de cette Enquête est de porter ce projet d'AFAGE à la connaissance des habitants des communes concernées, de recueillir leurs observations et de les consigner dans un rapport qui sera porté à la connaissance du maître d'ouvrage, du tribunal et des administrés.

La 2ème partie du rapport- qui comportera mon avis et mes conclusions motivées- est plus spécialement destinée au maître d'ouvrage pour l'aider à finaliser le projet.

## **1.2 Cadre juridique et réglementaire**

**Cette Enquête Publique est engagée en référence aux textes réglementaires suivants :**

Les Articles L123-1 du Code de l'environnement et suivants concernant l'Enquête Publique, l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

Le Code rural et de la pêche maritime :

- \* Article L 121-2 à 121-7 et R121-1 à R 121-6
- Articles L 121-8 à L 121-12 et R 121-7 à R 121-12
- Articles L 133-8 à L133-10 et R 133-1 à R 133-10

\* L'arrêté n°2025-004666 du 5 mai 2025 de la Préfecture de Moselle prescrivant l'ouverture d'une Enquête Publique du mardi 10 juin au vendredi 11 juillet.

\* L'arrêté n° 2025-004490 du 24 mars 2025 de la Préfecture instituant la CCAF dont le siège est à Guessling-Hémering

\* L'Ordonnance du Tribunal Administratif de Strasbourg n° E 24000081/67 du 02/10/2024 désignant Mr Raymond Franzke en qualité de Commissaire Enquêteur. et moi-même en tant que suppléant ; suite à la défection de Mr Franzke, j'ai mené cette Enquête.

Cette liste n'est pas exhaustive.

## **1.3 Description / Caractéristiques du projet**

Ce projet initié par la commune est piloté par le Département de la Moselle, comme tous les Aménagements Fonciers.

Il se déroule selon un schéma bien défini qui commence par la création d'une CCAF ou d'une CIAF lorsque des communes voisines sont impactées au-delà de 5% de leur superficie.

Une des premières actions est l'étude d'aménagement réalisée par un cabinet spécialisé : ici l'Atelier des territoires, qui a disposé d'une étude éco-paysagère menée par la CAUE 57 pour lui permettre d'intégrer les spécificités environnementales de la commune.

En parallèle avec cette étude, la commune a créé une sous-commission composée de propriétaires, d'exploitants et de membres du conseil municipal, commission qui travaille avec le géomètre expert désigné par le Département et étudie en détail les différents points qui seront soumis à la CCAF au cours de plusieurs réunions plénières.

L'opération se termine par l'examen du nouveau projet parcellaire -élaboré avec le géomètre expert - et la mise au point du programme de travaux connexes : création de nouveaux chemins d'accès aux parcelles, suppression d'anciens chemins et des servitudes qui allaient avec, plantation de haies ....

Ceci avant d'être soumis pour approbation à la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF).

**Concernant les vergers nombreux et souvent de petites tailles, souvent situés à l'arrière des maisons**, ils ont été inclus dans le périmètre de l'A.F. non pas pour les regrouper en grandes parcelles, mais pour pouvoir les rationaliser : selon le Code Rural et le désir du Conseil Départemental, les propriétaires conserveront leurs parcelles, regroupées et avec chemins d'accès répertoriés au Cadastre.

**Deux Enquêtes permettent de recueillir l'avis des habitants des communes** concernées sur le projet :

La première sur l'Opportunité, le Mode et le Périmètre de l'Aménagement Foncier, la seconde sur l'élaboration du nouveau projet parcellaire.

L'examen des observations recueillies permettent d'apporter des modifications au projet de façon à le rendre bénéfique pour les propriétaires, les exploitants et les particuliers possédant des vergers ; vergers souvent acquis au fil des années par eux-mêmes et les membres de leurs familles.

Guessling-Hémering est une commune rurale de 924 habitants répartis sur 1000 hectares environ dont 76 ont déjà été remembrés lors des A.F. des communes voisines.

Elle fait partie de la CASAS et possède un PLU révisé le 9 novembre 2005.

Elle fait partie du SCOT du Val de Rosselle.

700 propriétaires se partagent 7000 parcelles dont la moyenne est de 25 ares, c'est dire si le territoire est morcelé.

La commune est propriétaire de 354 ha, soit 35 % de la surface, répartis en 210 parcelles cadastrales.

Le tissu urbain représente 63ha.

Les forêts de feuillus 286 ha ; le massif forestier fait 540 ha.

Les prairies et vergers 447 ha dont des prairies humides, réservoir de biodiversité

Les terres arables 205 ha

Les zones humides 8,89ha correspondant au lit majeur du ruisseau de la Fischerei et de son affluent Bruhgraben.

On trouve au Sud 2 ZNIEFF de type 1 et une zone Natura 2000 directive oiseaux : plaine et étang du Bischwald.

Il y a 39 exploitants dont 15 à Guessling-Hémering et 6 de plus de 40 ha.

Le projet d'A.F. présenté ici, propose d'aménager par AFAFE 990 ha répartis sur 6 communes dont :

\* 648 ha sur la commune de Guessling-Hémering soit 64,4%

\* 137 ha sur Bistroff soit 7,1% de la commune

- \* 45 ha sur Lelling soit 9,1 % de la commune
- \* 21 ha sur Pontpierre soit 2,4 % de la commune
- \* 60 sur Teting sur Nied soit 6,1 % de la commune
- \* 79 ha sur Vahl les Faulquemont soit 12,8 % de la commune ...

Plusieurs communes étant impactées sur plus de 5 % de leurs territoires, il y a lieu de créer un CIAF pour étudier le projet.

#### **1.4 Composition du Dossier d'Enquête**

##### **Le dossier présenté au public comprend :**

- \* La délibération du Conseil Municipal en date du 14/01/2021 instituant 1 CCAF
- \* Le PV de la CCAF en date du 8/4/2022 relatif à l'Opportunité de lancer la procédure d'A.F. et la demande de l'étude d'aménagement
- \* le porté à connaissance de la part du département des informations concernant la commune de Guessling-Hémering
- \* La décision du Tribunal Administratif nommant Mr R Franzke en qualité de Commissaire Enquêteur et moi-même en qualité de suppléant
- \* l'arrêté N° 2025-004490 du département modifiant la CCAF
- \* le PV de la CCAF du 27 mars 2025 validant la mise en œuvre de l'A.F. sur la commune et l'organisation d'une Enquête Publique
- \* l'Arrêté N° 2025-004666 du Conseil Départemental en date du 5/5/2025 ouvrant l'Enquête Publique
- \* L'avis d'ouverture de l'Enquête Publique ci-contre
- \* L'étude d'A.F. de la commune -résumé non technique - faite par l'Atelier des territoires
- \* L'analyse éco-paysagère faite par le Caue de Moselle
- \* Le plan Proposition de périmètre d'aménagement
- \* Le plan Prescription environnementale
- \* Le plan Cartographie de l'occupation des sols
- \* Le plan cartographie des exploitations agricoles
- \* Le plan Analyse de la propriété, les comptes de plus de 1 ha.
- \* Le registre d'Enquête déposé à la mairie de Guessling-Hémering

## **2 ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur**

Par Ordonnance N° E24000081/67 en date du 08/10/2024, j'ai été désigné par le tribunal de Strasbourg pour mener cette Enquête Publique en remplacement de M FRANZKE indisponible.

### **2.2 Modalités de l'Enquête**

#### **2.2.1 Contacts préalables**

J'ai rencontré Mme DECKER du Conseil Départemental en charge de l'A.F. de Guessling-Hémering le 14 mars 2025 pour m'informer du projet et définir les modalités de rencontre du public.

#### **2.2.2 Visite des lieux**

J'ai profité des permanences pour effectuer plusieurs visites du village et me rendre compte de l'importance des vergers, des cultures, de la forêt et de la taille des parcelles.

### **2.2.3 Rencontre avec le public**

J'ai participé à la réunion publique organisée par le Conseil Départemental et la Mairie - en date du 14 mars, réunion pour informer les habitants des différentes phases du projet d'A.F.

Le dossier d'Enquête a été mis à disposition du public à la mairie de Guessling-Hémering et j'ai tenu 4 permanences - accompagné de Mme DECKER - aux dates suivantes :

- Mardi 15 juin 2025 de 15 h à 17h
- Vendredi 27 juin de 16 à 18h
- Jeudi 3 juillet de 9h30 à 11h30
- Vendredi 11 juillet de 16 à 18h

### **2.2.4 Information du public**

La publicité relative à cette Enquête Publique a été conforme à la réglementation, à savoir :

\* Parution de l'avis d'Enquête Publique dans 2 journaux : Le Républicain Lorrain et les Affiches Lorraines en date des 24 juin et 11 juillet.

\* Affichage de l'Avis d'Enquête en Mairie (voir en PJ) et aux entrées du village.

\* Accès au dossier d'Enquête Publique via la page d'accueil du portail informatique du Département de la Moselle

\* Mise à disposition du public du dossier pendant toute la durée de celle-ci, aux heures d'ouverture de la mairie.

### **2.3 Climat et déroulement de l'Enquête**

L'Enquête s'est déroulée dans un climat serein.

De nombreuses personnes, propriétaires, exploitants ou simples habitants sont venues aux permanences pour dire leur accord ou leur désaccord avec l'opération d'A.F. et/ou s'enquérir du devenir de leurs parcelles.

### **2.4 Clôture de l'Enquête**

Le Registre d'Enquête a été déclaré clos par mes soins le 11 juillet. Le registre dématérialisé a également été fermé le 11 juillet 2025.

### **2.5 Notification du procès-verbal de synthèse et mémoire en réponse**

J'ai envoyé et discuté du PV de synthèse avec Mme BECKER le 16 juillet. (Voir en PJ).

Réponse de Mme PAHIN le 23 juillet : concernant les ouvrages historiques peu visibles s'ils n'ont pas de délimitation cadastrale propre, ils sont intégrés dans une parcelle plus grande (article L123-3 du Code rural et de la pêche maritime)

### **3 ANALYSE DU DOSSIER ET DES OBSERVATIONS**

Le dossier présenté au public, très complet permet de bien cerner le projet d'A.F.

#### **3.1 Relation comptable des observations/réclamations**

40 observations /réclamations ont été notées sur le registre en Mairie ;

50 autres sur le registre dématérialisé, accompagnées parfois de lettres.

En tout 20 lettres m'ont été remises.

Les tableaux de synthèse sont joints en annexes

#### **3.2 Analyse des observations du public**

Il n'y a pas d'opposition massive au projet d'A.F., cependant quelques propriétaires sont contre car ils estiment que cela n'apportera pas d'améliorations dans les conditions d'exploitation des parcelles.

**Les principaux thèmes évoqués sont les suivants :**

##### **1) avis défavorable ou opposition au projet ; les motifs étant :**

- \* certaines parcelles sont déjà regroupées
- \* la commune voisine a déjà été remerciée
- \* cela aura un coût, non défini d'ailleurs à ce jour
- \* ne veut pas perdre ses terrains acquis au fil des années
- \* il faut sortir les vergers de l'A.F. car crainte de les perdre ...
- \* manque de transparence sur les motivations de la commune

2) **concernant les vergers, généralement derrière les habitations**, les propriétaires souhaitent les exclure de l'A.F. car ils craignent de les perdre.

3) **concernant les parcelles cultivées sur les communes voisines** et qui touchent au territoire de Guessling-Hémering, certains souhaitent les inclure dans le périmètre de l'A.F. pour rendre leur exploitation plus homogène. C'est le cas sur Vahl les Faulquemont, Lelling, Bistroff, Pontpierre, Teting sur Nied.

IL y a quelques demandes d'exclusion de l'A.F.

4) **Certains habitants demandent que leurs parcelles restent au même endroit** ou qu'elles soient placées en des endroits précis du territoire, comme cela apparaît dans les lettres qui m'ont été remises et dans les **tableaux de synthèse des lettres qui font partie de ce rapport.**

**Mme BECKER explique que ces demandes seront traitées dans un second temps**, qu'elles feront l'objet de discussion avec le Géomètre expert qui recueillera l'avis des propriétaires et des exploitants avant la définition du nouveau parcellaire.

Toutes les observations /réclamations pertinentes seront traitées en sous-commission puis validées en commission d'A.F. Le projet éventuellement modifié par le Géomètre Expert sera soumis à la 2-ème Enquête Publique vraisemblablement fin 2026.

5) un habitant demande de profiter de cet A.F. pour faire quelques travaux qui permettraient d'éviter des inondations comme ce fut le cas en 2024. ----→ cela peut faire partie des travaux connexes .A discuter en CIAF .

### 3. 3 Analyse des réponses au PV de synthèse

Mes questions portaient sur le devenir des parcelles ou se trouvent des ouvrages

Militaires et sur le cout des travaux connexes ;

--→ je prend acte des réponses telles qu'elles apparaissent dans le mémoire en réponse.

#### Annexes



Annexe 1 Synthèse



Annexe 2



Annexe 3

des lettres de réclamation Observations déposées Observations registre

Fait à Metz le 07 août 2025

Le commissaire enquêteur : A. CAYET

## B) CONCLUSIONS et AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Dossier : E24000081/67

Enquête Publique réalisée du 10 juin au 11 juillet 2025

### 1) Objet de l'Enquête :

Il s'agit du projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) de la commune de Guessling-Hémering et l'Enquête Publique portant sur l'Opportunité, le Mode et le Périmètre de cet Aménagement Foncier.

Cette Enquête Publique est régie par le Code de l'Environnement, le Code Rural .et de la pêche maritime en ses articles L.121-14 et R .121-21.

Le porteur de projet est le Conseil Départemental de la Moselle pour le compte de la Commune.

### 2) Le projet et ses enjeux.

Guessling-Hémering est une commune rurale de Moselle de 918 habitants pour une superficie d'environ 1000 ha qui fait partie de la CASA et dispose d'un PLU depuis 2005.

Le territoire comprend 5634 parcelles pour 975 comptes de propriété ; il s'agit donc d'un territoire très morcelé et un Aménagement Foncier permettrait de réduire considérablement ce nombre de parcelles, de les regrouper pour en faciliter l'exploitation et de créer des chemins d'accès répertoriés au cadastre.



Le dossier d'étude élaboré par la Sté Atelier des Territoires a été vu en sous-commission puis en CCAF et il ressort que le mode d'Aménagement Foncier retenu est un AFAFE d'où sont exclus la forêt communale et la zone habitée du village.

Une analyse éco-paysagère a été effectuée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement -Caue - pour déterminer les éléments identitaires forts à préserver, les ressources et potentiels à valoriser et les aménagements à réaliser pour atteindre ces objectifs.

Autre point : Le périmètre de l'Aménagement Foncier -900 ha- a par ailleurs été étendu à une partie des territoires des villages voisins car des agriculteurs exploitent sur ces territoires des parcelles qui jouxtent celles de Guessling-Hémerring ; il s'agit des villages de Vahl les Faulquemont, Teting sur Nied, Pontpierre, Lelling, Bistroff. Comme plus de 5 % du territoire a été concerné sur plusieurs de ces communes, il est créé une Commission intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) qui regroupe un certain nombre d'exploitants et de propriétaires de façon à recueillir leurs avis en commission.

### **3) Phase préparatoire à l'Enquête Publique**

Par décision N°E24000081/67 datée du 02/10/2024, le Tribunal Administratif de Strasbourg m'a désigné pour conduire cette Enquête.

J'ai rencontré Mme BECKER du Conseil Départemental en charge des Aménagements Fonciers le 14 mars 2025 pour discuter des modalités et dates d'Enquête Publique et participé à la réunion publique organisée par le Conseil Départemental et la Mairie le 14 mars 2025 pour présenter aux habitants présents ( 80 personnes) les grandes lignes de l'Aménagement Foncier.

80 personnes environ ont participé à cette réunion qui s'est déroulée dans le calme.

Le dossier mis à disposition du public pendant 30 jours en Mairie et sur le site internet du Département comporte les pièces suivantes :

- \* L'étude du projet d'Aménagement Foncier et son résumé non technique fait par l'Atelier des territoires

- \* L'analyse éco- paysagère faite par le Caue

- \* Les plans nécessaires à la compréhension du projet.

- \* L'Arrêté et l'Avis d'Enquête

- \* Le registre d'Enquête

La publicité relative à l'Enquête a été conforme à la réglementation, à savoir deux publications de l'Avis dans 2 journaux différents, affichage de l'Avis d'Enquête au siège de l'Enquête et aux entrées du village et mise en ligne du dossier sur le portail numérique du Département.

#### 4) Déroulement de l'Enquête Publique

J'ai tenu 4 permanences en mairie comme prévu par l'Arrêté d'Enquête, permanences pendant lesquelles nous avons reçu à chaque fois de nombreuses personnes qui sont venues pour s'informer et noter, parfois, leurs observations/ Réclamations sur le Registre :40 Observations/Réclamations.

Par ailleurs, 50 Observations/Réclamations ont été faites via le registre dématérialisé et 20 lettres d'accompagnement ont été déposées en Mairie.

Les thèmes principaux qui ressortent de ces Observations/Réclamations sont les suivants :

\* **Avis défavorable ou opposition** au projet pour les raisons suivantes :

- **territoire voisin déjà remembré** quelques années plus tôt
- **souhaite conserver ses terrains** et éviter une perte de qualité des terres
- opération qui va coûter de l'argent aux propriétaires et locataires
- pas de réponse sur les coûts de cette opération
- manque de transparence sur les motivations de la commune

\***Souhait d'exclure les vergers** du périmètre, vergers souvent situés derrière les habitations

\* **Souhait d'inclure au périmètre davantage** de parcelles appartenant aux bans des villages voisins par soucis de rassemblement des parcelles exploitées par les mêmes agriculteurs.

\* **Profiter de cet Aménagement Foncier pour effectuer quelques travaux** qui permettraient d'éviter des inondations comme ce fut le cas en 2024 ;

Les réponses a ces questions seront traitées en sous-commission puis en Commission intercommunale ;

#### 5) Mon Appréciation du projet

**Concernant le Dossier mis à Enquête :**

Le dossier évoqué ci-dessus est très complet et permet de bien appréhender le projet.

**Concernant la procédure d'information du public :**

La procédure d'information des parties concernées par ce projet a été respectée. Les propriétaires et exploitants ont reçu, comme il se doit, les lettres recommandées d'information sur leurs biens soumis à Aménagement Foncier.

**Concernant le déroulement de l'Enquête :**

L'Enquête s'est déroulée du 10 juin au 11 juillet soit 30 jours dans un climat serein. Ce projet intéresse bien évidemment bon nombre de propriétaires -exploitants ou non- ce qui est normal car un Aménagement Foncier change les conditions d'exploitation et éventuellement la valeur des terres.

**Concernant les remarques du Conseil Départemental suite au PV de synthèse :**

Quelle estimation du coût pour les travaux connexes : selon Mme PAHIN, en moyenne 550 euros par ha, ce qui fait 540 000 euros pour le périmètre concerné.

## **Concernant le Projet :**

**L'Opportunité d'un Aménagement Foncier sur la commune de Guessling-Hémering :** vu le morcellement du territoire, une opération comme celle-ci permettra de regrouper des parcelles pour les rendre plus facilement cultivables avec les matériels dont disposent actuellement les cultivateurs et augmentera leurs valeurs en cas de vente. Des chemins permettront un accès reconnu aux parcelles .....

**Le mode d'Aménagement Foncier : parmi les 4 types d'Aménagement foncier définis** par le Code Rural et de la Pêche Maritime, l'AFAFE est le mieux choisi car il permet 1 agrandissement des parcelles quand cela est nécessaire et une redistribution rationnelle des terres cultivées aux propriétaires et/ ou exploitants .La forêt - importante sur ce territoire de Guessling-Hémering -sera conservée ainsi que les haies , les arbres remarquables et les prairies humides ;tout ce qui constitue une source importante de biodiversité.

**Le périmètre : le périmètre retenu inclus les vergers** et prairies derrière les habitations ; même si ceux-ci seront réattribués dans la mesure du possible à leurs propriétaires, le fait de les maintenir dans l'Aménagement Foncier permettra de regrouper les parcelles. Ce sera un travail difficile pour le Géomètre et la CCAF car les parcelles sont nombreuses et les propriétaires déterminés ....

Il inclut des **parcelles cultivées sur les communes voisines** qui touchent au territoire de Guessling-Hémering ; cela permet de rendre plus homogènes les exploitations. C'est le cas sur Vahl les Faulquemont, Teting, Lelling, Pontpierre, Bistroff. On notera que le Maire et le Conseil municipal de Vahl-les- Faulquemont sont contre cet Aménagement Foncier sur leur commune.

Concernant le coût de ce projet d'Aménagement Foncier ; même si l'opération est prise en compte par le Conseil Départemental, le reste à charge pour les propriétaires est important :de l'ordre de 540 K€ réparti au prorata de la surface ce qui fait quand même 10 kE pour 20 hectares .

## **6) En conclusion**

Considérant :

Que le projet présenté dans le dossier mis à disposition du public présente clairement l'objet et le périmètre de cet Aménagement Foncier

Que le public a été informé et a pu, tout au long de l'Enquête Publique, prendre connaissance du dossier et émettre ses observations

Que l'Enquête s'est déroulée de manière satisfaisante et conformément aux prescriptions légales et réglementaires

**Qu'il y a des oppositions au projet d'Aménagement Foncier mais que des modifications de périmètres** sont encore possibles par la CIAF lors de l'étude des observations/réclamations

Que ces oppositions ne représentent que 12 personnes/familles sur plusieurs centaines de propriétaires et /ou exploitants concernés

Que les vergers et jardins proches des habitations seront restitués à leurs propriétaires dans la mesure du possible comme le précise le Conseil départemental

Que le regroupement des parcelles sera bénéfique tant pour les propriétaires que pour les exploitants -notamment les champs cultivés et les prairies d'herbage  
Que la biodiversité sera conservée via les prairies humides, les haies et les vergers.

**J'émet un avis favorable au Projet d'AFAFE de Guessling-Hémering avec la remarque suivante : suivre les recommandations de l'étude d'aménagement foncier comme le maintien des vergers et d'un maximum de prairies permanentes.**

Fait à Metz le 07 août 2025

Le Commissaire Enquêteur A. CAYET